

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle du Conseil, le **lundi 22 janvier 2018 à 18 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Madame Christine Imbeau, conseillère
Madame Brigitte Minier, conseillère
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Est absent :

Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 janvier 2018.
2. Amendement à la résolution 2017-356 relativement à l'acquisition du lot 1 818 977 au cadastre du Québec et à une servitude de conservation pour ledit lot.
3. Questions de l'assistance.
4. Levée de la séance.

...Monsieur le maire ouvre la séance.

...Dépôt du certificat de convocation.

2018-027

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JANVIER 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du 22 janvier 2018 soit et est approuvé par ce conseil.

2018-028

AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2017-356 - ACQUISITION DU LOT 1 818 977 AU CADASTRE DU QUÉBEC ET LA SERVITUDE DE CONSERVATION

CONSIDÉRANT la résolution 2017-356 adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 5 septembre 2017, laquelle autorisait l'acquisition du lot 1 818 977 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition est faite en copropriété avec le Centre de la Nature Mont-Saint-Hilaire dans une proportion de 62,5 % par la Ville de Mont-Saint-Hilaire et de 37,5 % par le Centre de la Nature Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE ladite acquisition est financée par le gouvernement fédéral par l'entremise de La Société canadienne pour la conservation de la nature et par la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE La Société canadienne pour la conservation de la nature a demandé d'ajouter la Ville de Mont-Saint-Hilaire comme signataire de l'entente pour les autres organismes qualifiés ainsi qu'un acte hypothécaire en leur faveur pour la somme de leur subvention;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau
et adoptée à l'unanimité :

Que la résolution 2017-356 soit amendée en ajoutant, après le dernier paragraphe, ce qui suit:

Que ce conseil autorise également la signature par le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, du document " Entente pour les autres organismes qualifiés (AOQ) " à intervenir entre La Société canadienne pour la conservation de la nature, le Centre de conservation de la Nature Mont St-Hilaire et la Ville de Mont-Saint-Hilaire, laquelle est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante ainsi que l'acte d'hypothèque immobilière concernant le lot 1 818 977 au cadastre du Québec dont le projet est joint en annexe " B ".

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

2018-029

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 18 h 35.

Yves Corriveau, maire

**Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière**